

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE
INSTALLATION DE FABRICATION DE FILMS PVC SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CHÂTEAU-THIERRY
DÉPOSÉE PAR LA SOCIÉTÉ CIFRA**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté en date du 19 août 2013, une enquête publique qui sera ouverte du **9 septembre 2013 au 8 octobre 2013 inclus**, dans la commune de CHÂTEAU-THIERRY sur la demande d'autorisation d'exploiter une installation de fabrication de film PVC, Z.I. 6, rue de la Plaine, sur le territoire de la/les communes de CHÂTEAU-THIERRY présentée par la société CIFRA dont le siège social est situé Z.I 6, rue de la Plaine – 02 400 CHÂTEAU-THIERRY.

Le projet consiste notamment en la production de films PVC calandrés en rouleaux ou en plaques, souples ou rigides destinés à la papeterie, à l'automobile, à l'emballage et au recyclage.
Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.pref.gouv.fr).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, dans la mairie de CHÂTEAU-THIERRY ou à la Direction départementale des territoires aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de CHÂTEAU-THIERRY, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent être également demandés auprès de M. Pierre PY, responsable du projet de la société CIFRA, Z.I. 6, rue de la Plaine – 02 400 CHÂTEAU-THIERRY.

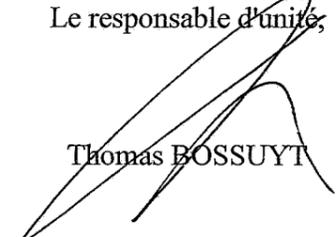
M. Michel DARD, instituteur en retraite, a été désigné comme commissaire enquêteur et M. Lionel SUISSE, ingénieur divisionnaire des TPE en retraite, a été désigné comme suppléant ; M. Michel DARD siègera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEUX
Lundi 9 septembre 2013	9 heures -12 heures	CHÂTEAU-THIERRY
Mercredi 18 septembre 2013	14 heures -17 heures	CHÂTEAU-THIERRY
Samedi 28 septembre 2013	9 heures – 12 heures	CHÂTEAU-THIERRY
Jeudi 3 octobre 2013	16 heures – 19 heures	CHÂTEAU-THIERRY
Mardi 8 octobre 2013	9 heures – 12 heures	CHÂTEAU-THIERRY

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de CHÂTEAU-THIERRY et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Préfet et par délégation,
Le responsable d'unité,


Thomas BOSSUYT